



Mairie de Saint Hilaire le Grand
Rue de Reims
Tél. : 03 26 70 00 26
Mail : mairie-sthilairelegd@orange.fr
saint-hilairelegrand51.weebly.com

DEPARTEMENT
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT
DE CHÂLONS EN CHAMPAGNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2022

Mme le Maire déclare la séance ouverte à 20h30

En présence de

Mme Antonia PAQUOLA, Maire, Mmes Odile GILLET, MM. Pascal APPERT, Gilles BEAULANDE, Sébastien DELANERY, Jean-Michel GILLET, François LEBÈGUE, Jean- François PIET.

Absents : Pascal APPERT ayant donné pouvoir à Mme Antonia PAQUOLA

Mme Caroline METZGER ayant donné pouvoir à Mme Lydie THIÉBAULT

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRÉCÉDENT

Mme le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu du dernier conseil municipal.

L'assemblée approuve le compte-rendu du conseil précédent à l'unanimité.

DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET

Mme. le Maire explique à l'assemblée que la trésorerie nous demande de prendre une décision modificative du budget pour le compte 67 qui n'est pas assez approvisionné.

Après en avoir délibéré, Mme le Maire propose de passer au vote

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DÉLIBÉRATION DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET

Mme le Maire explique à l'assemblée que la trésorerie demande une délibération pour le paiement des acomptes au périscolaire et l'appel des acomptes aux communes membres du regroupement. En effet, suite à la présentation des comptes du périscolaire et des écoles, le montant des acomptes a été modifié.

Mme le Maire propose de passer au vote :

Vote : POUR : 11 – CONTRE : 0 - ABSENTION : 0

TARIFS LOCATION SALLE DES FÊTES

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal que le Maire de Suippes l'a interpellée sur le prix des locations de la salle des fêtes. Il demande un tarif préférentiel pour les associations de Suippes, la salle des fêtes de Suippes étant fermée pour travaux. Mme le Maire souhaite que chacun donne son avis sur ce sujet. Après en avoir délibéré, l'assemblée décide de ne pas modifier les tarifs de location, M. Jean-Michel GILLET précise qu'un geste est fait puisque le tarif du chauffage n'est pas revalorisé.

RENTÉE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

Mme le Maire indique que la convention pour le regroupement scolaire avec les communes de Jonchery, Souain, Saint-Hilaire le Grand et Sainte-Marie à Py a été signée.

Les effectifs de l'école sont les suivants :

PS : 13 élèves – MS : 9 ~ GS : 12 – CP : 10 ~ CE1 : 8 – CE2 : 11 ~ CM1 : 13 – CM2 : 14

Soit un total de 90 élèves. La répartition par village est : 33 élèves de Saint-Hilaire, 32 élèves de Souain, 15 élèves de Jonchery, 6 élèves de Sainte-Marie, 2 élèves de Suippes, 2 élèves de Mourmelon. Le ramassage scolaire est effectué par 2 bus.

2

Mme le Maire précise que M. PHULPIN est à 75% du temps de travail, la même personne le remplace lors de ses journées d'absence et de décharge de direction.

Du matériel a été donné par la mairie de Sainte-Marie, 12 doubles tables, 4 tables simples, des chaises, un bureau et une armoire. Il a remplacé le mobilier vieillissant de la classe de Mme Fournier, qui a été remis au grenier. Il servira pour pièces. M. Gilles BEAULANDE demande si c'est un don à l'école, Mme le Maire répond qu'il n'avait pas été convenu de transaction financière pour ce matériel et qu'il est donc considéré comme un don.

Concernant le périscolaire, il y a environ 35 enfants qui mangent à la cantine en moyenne et donc un manque de personnel. Mme le Maire lance un appel aux bénévoles parmi les membres du conseil. Mme Odile GILLET et M. Jean-Michel GILLET se proposent.

Mme Odile GILLET demande comment se passe l'inscription des enfants à la cantine. Mme le Maire répond que c'est à la journée sur un planning d'un mois. Il a été décidé d'attendre la fin du mois de septembre avant d'embaucher une personne supplémentaire, les parents auront une vision réelle du coût et il pourrait y avoir moins d'inscriptions.

Mme le Maire informe l'assemblée que la personne embauchée par la commune fin août a déjà rompu sa période d'essai. Mme Sylvie SERRE la remplace, elle a commencé ce jour.

TRAVAUX

M. Sébastien DELANERY explique aux conseillers municipaux que M. Sylvain HAGRY du SIEM, est venu sur site. Plusieurs points ont été abordés :

- le poteau situé devant le noyer route de Reims disparaît, si le conseil décide d'en remettre un, où devra-t-il se situer ? M. Sylvain HAGRY, pour sa part, propose de le mettre presque au même endroit. M. Jean-Michel GILLET est d'accord car avant il était trop décalé et une zone noire subsistait, mais il précise qu'il faudra un poteau plus haut. Une autre solution est possible en installant un poteau tous les 30 mètres et mettre l'éclairage sur le poteau. Cela ne fera pas un poteau en plus mais un éclairage en plus. Mme le Maire demande si l'une des crosses achetées à Jonchery pourra y être installée ? M. Jean-Michel GILLET répond que oui, cela complique juste un peu pour le miroir.

- rue des remparts, M. HAGRY a indiqué qu'il était nécessaire de renforcer le transformateur pour apporter un service de qualité aux habitants qui subissent actuellement des baisses de tension. Le SIEM souhaiterait enfouir le réseau à cette occasion.

M. Jean-Michel GILLET dit qu'un des transformateurs a été enlevé par ENEDIS et qu'ils veulent faire payer l'enfouissement par la commune ?

Mme le Maire répond qu'il a tout de suite été indiqué à M. HAGRY que la commune ne pouvait engager ces travaux par manque de fonds. Si le conseil le souhaite, on peut faire venir M. HAGRY pour présenter le projet et qu'il comprenne bien qu'on ne peut pas payer ces travaux-là.

Effectivement le renforcement doit être fait, si le réseau n'est pas enfoui, ce sera en aérien. M. Gilles BEAULANDE demande est-ce qu'on mettrait 20 000€ pour cette partie de réseau alors que le centre du village n'est pas fait ? Mme Lydie THIÉBAULT propose de ne pas dire non avant de connaître le prix exact des travaux.

M. Sébastien DELANERY souligne que le prix des candélabres ne sera pas compris dans le prix du SIEM.

M. Gilles BEAULANDE dit qu'il est peu probable que ces travaux soient faits.

M. Jean-Michel GILLET souhaite revenir sur les travaux rue de Reims, et demande pourquoi l'un des poteaux a

été supprimé sans que ce soit demandé par la commune ? Est-ce lié au changement du transformateur ?
M. Sébastien DELANERY répond que cela faciliterait certainement la traversée de chaussée.
M. Jean-Michel GILLET dit que le SIEM pourrait en charge le remplacement du poteau et du luminaire puisqu'il existait et que la commune n'a pas demandé à l'enlever. Il faudrait leur poser la question.

- Accessibilité de l'église par la Communauté de communes :

Mme le Maire indique qu'un plan des travaux a été reçu en mairie pour validation. L'entrée PMR se ferait par la porte de côté (rue de Souain), la première marche diminuée et les chemins d'accès réalisés en béton lavé.

M. Jean-Michel GILLET dit qu'il serait préférable de mettre 20 000€ dans l'enfouissement des réseaux.

M. François LEBÈGUE dit que ce n'est peut-être pas tenable de garder une église en état et accessible à tous les handicaps dans chaque village. Il trouve choquant que de l'argent soit investi dans des bâtiments qui ne vont pas beaucoup servir. Mme Odile GILLET rappelle que de toute façon il s'agit d'une compétence de la communauté de communes. Il faudrait faire remonter la question : pourquoi la comcom garde la compétence ?

M. Jean-Michel GILLET indique qu'il dit non. M. François LEBÈGUE est d'accord avec le projet. Après avoir pris connaissance des matériaux utilisés et après en avoir délibéré, Mme le Maire demandera à ce que le projet soit plus simple pour qu'il y ait moins de dépenses à engager.

M. Gilles BEAULANDE approuve cette gestion « en bon père de famille » mais dit qu'il n'est pas sûr que toutes les communes de la comcom réagissent de la même façon. M. Jean-Michel GILLET demande que la comcom fournisse le chiffrage des travaux.

COMMISSIONS

- Travaux :

Mme le Maire dit qu'un rendez-vous sera demandé à M. HAGRY (siem) et M. STEPHAN (comcom) afin d'échanger avec les membres de la commission.

- Budget : Travaux rue chef des bois

Mme le Maire explique qu'on pourrait avoir une facture avant la fin de l'année mais que c'est compliqué car il n'y a pour l'instant pas de maître d'œuvre et aucun chiffrage. M. Florian FRANCOIS de la comcom n'a pas encore été remplacé. M. Jean-Michel GILLET indique qu'il est possible de payer une facture urgente à hauteur de 29 000€ mais qu'il faudra obligatoirement financer ces dépenses.

- Bulletin :

Une réunion est fixée le 26/09/2022.

QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire aborde différents points :

- Mme Daniele LECLERC souhaite savoir s'il est possible d'avoir 1 ou 2 grosses pierres qui viennent du pont.

M. Jean-Michel GILLET rappelle qu'il faut garder les plus belles pour le cimetière. Mme le Maire demande si sur le principe les conseillers sont d'accord ? Mmes Lydie THIÉBAULT, Odile GILLET, Antonia PAQUOLA, MM. Sébastien DELANERY, Jean-François PIET et Jean-Michel GILLET sont d'accord après avoir fait un tri pour garder celles destinées au cimetière. MM. Gilles BEAULANDE et François LEBÈGUE sont contre. Vote pour à la majorité mais après avoir choisit les plus belles.

M. Jean-Michel GILLET demande aux conseillers s'ils ont des idées pour en installer à d'autres endroits ?

Mme Odile GILLET propose devant la maternelle, pour remplacer le bac de fleurs et pour éviter le passage des voitures. M. Gilles BEAULANDE propose derrière la salle des fêtes.

Mme Odile GILLET rappelle que l'opération de nettoyage avait été un franc succès et demande si les membres du conseil sont partants pour renouveler l'opération ? La réponse collégiale est oui, la date est fixée au 19/11/2022.

Mme Odile GILLET souhaite parler des locations de la salle des fêtes et explique que c'est parfois compliqué lors des états des lieux de récupérer la salle propre. Il faut parfois faire revenir les locataires pour un bon résultat. Autre point, les participants aux manifestations dans la salle se garent dans la rue Canart et bloquent les entrées,

il faut que tout le monde puisse cohabiter, les locataires et les habitants. Pour faire simple, est ce qu'il serait possible de mettre de la rubalise devant le hangar pour en garder l'accès libre. Mme Lydie THIÉBAULT dit qu'il faut peut-être juste prévenir les riverains lors des grosses manifestations. Mme le Maire approuve. M. François LEBÈGUE approuve également, quand c'est une manifestation publique, on prévient et on met en place des plots et de la rubalise.

M. Jean-Michel GILLET propose d'inscrire au contrat les zones de stationnement interdit.

M. Sébastien DELANERY propose d'ouvrir la cour de l'école. Mme le Maire n'est pas d'accord, les installations de l'école pourrait être dégradées.

M. Sébastien DELANERY répond que c'est pareil pour le marché des producteurs dans ce cas. Mme le Maire dit qu'on fera signer un document à l'association Saint-Hilaire en fête.

M. Jean-Michel GILLET rappelle qu'il avait été évoqué de peindre une bande jaune d'un côté, et interdiction de stationnement sur le trottoir, en plus c'est le trottoir de l'école. Mme le Maire répond que dans tous les cas on ne doit pas se garer sur le trottoir et ajoute que depuis la rentrée, elle a demandé à plusieurs parents de se garer ailleurs. M. Jean-François PIET précise que c'est en cas de grosses manifestations, ça n'arrive pas souvent, des plots et de la rubalise sont peut-être suffisants.

M. Jean-Michel GILLET propose d'interdire le stationnement devant le hangar avec peinture et panneau.

Mme le Maire propose de faire au plus simple, lors de grosses manifestations, apposer des plots, de la rubalise, une ligne dans le contrat de location et prévenir les riverains.

M. Sébastien DELANERY dit qu'il va regarder le prix d'un pot de peinture jaune.

M. Gilles BEAULANDE indique que ces questions se sont posées en commission et que les réponses était en fait du bon sens à respecter.

M. Jean-Michel GILLET indique avoir des questions sur l'installation du mobile-home/bureau et la taxe d'aménagement. M. Gilles BEAULANDE dit qu'il faut être vigilants sur ce genre de cas. M. François LEBÈGUE ajoute que c'est pour prévenir une dérive. M. Gilles BEAULANDE demande ce qu'on souhaite limiter.

M. Jean-Michel GILLET indique qu'il préfère taxer les gens que font quelque chose plutôt que tout le monde.

Après avoir vérifié les modalités de vote de la taxe d'aménagement et les changements de date pour la fixer, Mme le Maire propose de se réunir ultérieurement pour en délibérer.

Une commission urbanisme est fixée au 08/09/2022 à 18h30.

M. Sébastien DELANERY informe l'assemblée que la porte de la cave de la salle des fêtes a été vandalisée.

La séance est levée à 23h30

Prochain conseil le 6 octobre 2022
